

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE
MARDI 6 NOVEMBRE 2018

Membres présents :

- *Municipalités*
M. SIMON (Président du RPI), M. BLIN (Sains), M. LEPORT (St Marcan)
- *Représentants des parents d'élèves*
Mme JESUS DA SILVA, M. STEPHAN, Mme RAVET
- *DDEN*
Mme PELE, Mme ARAUJO
- *Enseignantes*
Mmes AICARD, PERENNES et SOURDIN
- *Directrice de séance*
Mme AICARD
- *Secrétaire de séance*
Mme SOURDIN
- Excusé(e) : Mme OGER-LEFORT (IEN)
- Absent : M. HERY

I. Bilan des élections des parents d'élèves

Les élections se sont déroulées le vendredi 12 octobre 2018.

Le taux de participation est de 41,3 % (48,04 % en 2017, 53,76 % en 2016) pour l'ensemble du RPI.

Ont été élus Mme RAVET pour le conseil d'école de Saint-Marcen et Mme JESUS DA SILVA et M. STEPHAN pour le conseil d'école de St Georges de Gréhaigne. Il n'y a donc pas de représentant de parents pour la classe de Sains.

Les directrices les félicitent et leur rappellent l'importance de leur rôle : ils sont les représentants de tous les parents du RPI, l'intermédiaire d'informations et de négociations entre les parents et l'école. Les parents d'élèves élus donnent leur avis et apportent des suggestions sur le fonctionnement de l'école : restauration, hygiène, intégration des élèves handicapés, sécurité des enfants, rythmes scolaires. Ils participent au vote du règlement intérieur et prennent part aux décisions concernant la partie pédagogique du projet d'école.

Un mot sera mis dans les cahiers de liaison avec les coordonnées des parents élus après avoir eu leur autorisation.

II. Délibération du conseil d'école commun

Suite à l'arrêté du 25 juillet 2011, qui modifie l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école, nous sommes dans l'obligation d'organiser les élections pour chaque école afin d'élire les représentants des parents d'élèves. Le regroupement des 3 écoles n'est plus

considéré comme une seule école pour l'élection au conseil d'école. Maintenant que les parents sont élus, nous devons délibérer afin de fonctionner, ou non, pour l'année dans un conseil d'école commun.

Vote des représentants des parents d'élèves, des maires, des DDEN, du président du RPI

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Les 3 conseils d'école des communes de Sains, St Georges de Gréhaigne et St Marcen adoptent donc à l'unanimité le conseil d'école commun pour le RPI.

III. Bilan de la rentrée

- L'équipe enseignante

SAINS :

Une classe de CP-CE1-CE2 de 18 élèves. Enseignante et Directrice Mme SOURDIN,

SAINT GEORGES DE GREHAIGNE :

Une classe de CM1-CM2 de 18 élèves. Enseignante et Directrice Mme AICARD, complétée pour son temps partiel le lundi par Mme PECHEUX (ainsi qu'un mardi sur deux pour la coordination du RPI).

SAINT MARCAN :

Une classe maternelle de TPS/PS/MS/GS de 20 élèves. Enseignante et Directrice Mme PERENNES, remplacée le lundi et quelques jeudis par Mme HERISSET.

Soit 56 élèves pour cette rentrée 2018-2019.

- RASED

Mme Gourvennec est la psychologue scolaire sur le canton de Pleine-Fougères, elle exerce à mi-temps. Les parents peuvent faire une demande d'aide, de bilan directement auprès de la psychologue.

IV. Le règlement des écoles

Rappel des différents points : Lecture du règlement

- La fréquentation de l'école

La famille doit assurer l'assiduité scolaire de l'enfant dès l'inscription à l'école. La fréquentation doit être régulière même en maternelle. Les enseignantes rappellent que chaque absence doit faire l'objet d'un appel téléphonique à l'école. Un signalement à l'inspection académique est fait suite à 4 demies journées d'absence non justifiées (soit 2 jours). Le certificat médical n'est pas obligatoire, un appel téléphonique suivi d'un mot des parents dans le cahier de liaison ou sous enveloppe suffisent. Les absences prolongées avec des certificats médicaux de différents médecins pourront faire l'objet d'un signalement à l'inspection si la scolarisation de l'enfant n'est pas assidue.

- Activité Pédagogique complémentaire

Prise en charge par les enseignantes sur la pause méridienne de 13h20 à 13h50 pour les cycles 2 et 3.

▪ Transport scolaire

Nous rappelons aux parents qu'ils doivent être présents lors de la prise en charge des enfants par le personnel municipal responsable du transport scolaire sinon les enfants seront considérés comme allant à la garderie.

▪ Horaires

Nous rappelons que les classes ou la cour sont ouvertes 10 minutes avant le début des cours le matin et en début d'après-midi (pour les enfants ne mangeant pas à la cantine).

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
SAINS	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST GEORGES	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30	9h-12h30 14h-16h30
ST MARCAN	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30	8h55-12h25 14h-16h30

▪ Objets de valeurs, jouets, bijoux, matériel multimédia

Les billes, les cartes à jouer, les petites voitures etc... sont tolérées mais les parents doivent accepter les éventuels échanges et pertes. Aucune réclamation ne pourra être faite à l'équipe enseignante.

Les objets dangereux (couteaux, canifs et briquets) et matériel multimédia sont interdits à l'école !

▪ Hygiène et santé

Aucune école n'est à l'abri des poux, il est donc souhaitable de regarder et traiter régulièrement les enfants.

Un change et un distributeur de mouchoirs sont demandés pour les élèves inscrits en maternelle.

Un enfant fiévreux doit être gardé à la maison.

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le règlement est voté par le conseil d'école à l'unanimité.

▪ Charte informatique

Rappel des différents points : pas de modification

POUR : 7
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

La charte informatique est votée par le conseil d'école à l'unanimité.

▪ PPMS : projet particulier de mise en sûreté

Un exercice intrusion attentat a été fait avant les vacances de la Toussaint dans les 3 classes.

V. Projets pédagogiques de l'année

▪ La Grande lessive

Jeudi 18 octobre, les trois classes se sont réunies à l'école de Sains pour participer au dispositif de « La grande lessive ». Pour cette édition, le thème était « Une trame : un fil, des fils ». Plusieurs ateliers créatifs ont été proposés aux élèves.

▪ Cin'école

Cette manifestation est dédiée au développement de la cinéphilie et du sens critique chez les jeunes.

Le coût de la séance est de 2,50 € par enfant, coût pris en charge intégralement par le RPI, transport compris.

Les classes se rendent au cinéma de Combourg.

Pour le cycle 1 : *Pat et Mat déménagent ; Rita et Crocodile ; Des trésors dans ma poche*

Pour le cycle 2 : *L'étrange forêt de Bert et Joséphine ; Wallace et Gromit ; Un conte peut en cacher un autre*

Pour le cycle 3 : *Croc-Blanc ; Iqbal, l'enfant qui n'avait pas peur ; Les oiseaux de passage*

▪ Natation

Les séances se dérouleront les lundis après-midi à partir du 11 mars 2019 et concernent les élèves du CP au CM2, soit 36 élèves.

Au total il y aura 10 séances, les élèves seront dans l'eau de 14h40 à 15h20. Rappel : le port du bonnet de bain est obligatoire.

Nous remercions les parents agréés qui encadrent les élèves lors des séances, et insistons sur le fait que sans eux, l'activité piscine ne serait pas possible. Aussi, toutes personnes souhaitant passer l'agrément pour nous accompagner sont les bienvenues !

M. Leport explique aux membres du conseil d'école que la CLEC a pris la décision de faire payer la piscine (transport + entrées) aux communes de l'ex Communauté de Communes de Pleine-Fougères.

▪ Musique

Cette année, nous ne bénéficierons pas d'une intervention d'un musicien du SIM. A la suite de la fusion des deux Communautés de Communes, il a été décidé de ne pas augmenter le budget alloué aux interventions du SIM. Étant donné que davantage de classes ont fait une demande, toutes ne peuvent pas avoir de réponses positives. On nous a assuré que cela sera notre tour l'année prochaine !

▪ Hygiène dentaire

Comme l'an passé, le brossage des dents le midi se poursuit pour l'école de Saint Marcan.

Les parents fournissent le verre et la brosse à dents, le dentifrice est pris en charge par la coopérative scolaire.

Les élèves de Sains et de St Georges peuvent amener leur matériel pour se brosser les dents s'ils le souhaitent.

▪ Projet Art

Il n'y aura plus de projet artistique sur le secteur de Pleine-Fougères, la Communauté de Communes ne souhaitant pas s'engager financièrement dans ce projet.

▪ Rencontres sportives du canton

La classe de cycle 3 participera le vendredi 9 novembre à une rencontre sportive autour de la course longue durée à Pleine-Fougères avec d'autres écoles du secteur.

▪ Rencontre de Noël

Le **mardi 18 décembre**, une rencontre de Noël est prévue à Sains avec tous les élèves du RPI.

Un repas de Noël préparé par le personnel municipal sera servi à tous les élèves ce jour-là !

▪ APE

Suite au départ de Claire Moubèche, un nouveau bureau a été élu.

Président : JESUS DA SILVA Carlos

Vice-Présidente : JESUS DA SILVA Valérie

Trésorière : GOST Alexandra

Secrétaire : HARDY Vanessa

L'association aura besoin d'aide pour les différentes manifestations. L'objectif étant de pouvoir subventionner les projets du RPI notamment les sorties avec nuitées.

Une **vente de chocolats** est en cours avec les chocolats d'Argouges.

Courant mars, **un repas** sera organisé.

La fête de l'école aura lieu le vendredi 28 juin à Sains.

▪ Prochains conseils d'école

Les prochains conseils d'école de l'année auront lieu le jeudi 14 mars à Saint Georges et le mardi 18 juin à Saint Marcen.

VI. Questions diverses

Mme Jesus da Silva demande l'autorisation de faire passer un mot pour une vente de sapins de Noël au profit de son association.

Mme Pelé demande aux Mairies et aux enseignantes davantage de communication sur l'école dans les bulletins municipaux et dans la presse.

La directrice de séance : Mme AICARD
La secrétaire de séance : Mme SOURDIN